



**Conseil des Arts  
du Canada**

**Canada Council  
for the Arts**

## **BUREAU INTER-ARTS**

### **Subventions de voyage aux artistes professionnels en inter-arts**

#### **1. Création du volet « Aide aux voyages pour participer à des résidences d'artistes »**

S'ajoutant aux volets existants Aide aux voyages de présentation et Aide aux voyages de perfectionnement professionnel, ce nouveau volet a pour but de financer les frais de déplacement d'un artiste pour lui permettre de participer à une résidence d'une durée maximale de 12 semaines.

#### **2. Admissibilité des critiques et des conservateurs indépendants en inter-arts**

Les critiques et les conservateurs d'art indépendants en inter-arts sont maintenant admissibles aux Subventions de voyage aux artistes professionnels en inter-arts.

#### **3. Cachet aux artistes obligatoire pour le volet d'Aide aux voyages de présentation**

Les candidats doivent dorénavant joindre à leur demande une lettre confirmant l'intention de l'organisme d'accueil canadien de verser un cachet à l'artiste pour la présentation ou l'activité.

#### **4. Précisions au sujet des événements ayant déjà fait l'objet d'une subvention du Conseil des Arts ou d'un ministère du gouvernement fédéral**

Les déplacements en vue d'assister à une activité d'un organisme qui bénéficie déjà, pour cette activité, d'une subvention de fonctionnement du Conseil des Arts du Canada ou d'un ministère du gouvernement fédéral (y compris les ambassades canadiennes à l'étranger) ne sont plus admissibles à ce programme.

#### **5. Admissibilité de la collaboration entre les artistes et la communauté en inter-arts**

Le programme Subventions de voyage aux professionnels en inter-arts accepte maintenant les collaborations entre les artistes et la communauté dans les domaines de la performance, de l'interdisciplinarité ou des nouvelles pratiques artistiques.

Avril 2006

